

Priorités 2019-2024 de l'enseignement catholique

Les partis politiques se positionnent !

Texte : Marie-Noëlle LOVENFOSSE et Brigitte GERARD

Les représentants des cinq principales formations politiques francophones se sont positionnés, le 25 mars dernier, lors de la Journée d'étude du SeGEC¹, sur les 7 grandes priorités de l'enseignement catholique pour la prochaine législature. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de leurs réponses aux questions posées, ainsi que leurs commentaires dans les pages qui suivent.

LES 7 PRIORITÉS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	
Priorité 1 : l'éducation à la citoyenneté, une mission de toute l'école	<p>Votre formation politique est-elle disposée à mandater un représentant dans le groupe de travail que le SeGEC organisera, concernant l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, en préparation de la législature 2019-2024 ?</p>
Priorité 2 : poursuivre la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence	<p>La législature 2019-2024 doit, en matière d'enseignement, être entièrement consacrée à la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence afin d'éviter la tentation de la dispersion et le syndrome de « l'école envahie ».</p>
Priorité 3 : lutter contre la pénurie d'enseignants	<p>Pour lutter contre la pénurie d'enseignants, êtes-vous prêts à modifier radicalement le décret « Titres et fonctions » et à autoriser, dans certains cas, un membre du personnel en retraite anticipée (DPPR) à reprendre du service ?</p>
Priorité 4 : assurer l'attractivité des fonctions de direction	<p>Afin d'assurer l'attractivité de la fonction de direction, il faut garantir, dans TOUS les cas, un écart salarial minimal de 35% entre le salaire d'un directeur et celui des enseignants ?</p>
Priorité 5 : un programme de simplification administrative	<p>La prochaine Déclaration de politique communautaire devra contenir un programme concret de simplification administrative.</p>
Priorité 6 : un enseignement non obligatoire à valoriser et à mieux financer	<p>Une meilleure valorisation de l'enseignement supérieur hors université et de promotion sociale est indispensable et doit se concrétiser par un meilleur financement.</p>
Priorité 7 : refinancer l'enseignement libre au même titre que l'enseignement officiel	<p>Le Parlement a récemment consenti au réseau WBE un financement de 20 millions EUR par an en supplément de ce qui était prévu au terme des accords de la Saint-Boniface, et ce pour les 20 prochaines années. Votre formation politique est-elle disposée à assurer à l'enseignement libre un refinancement proportionnel dans le respect de l'équilibre des accords de la Saint-Boniface ?</p>

Éducation à la citoyenneté

Les représentants des partis Ecolo, MR, cdH et DéFI s'accordent sur un « oui » à la proposition du SeGEC de mandater un représentant dans le groupe de travail qu'il organisera sur l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. **Barbara TRACHTE (Ecolo)** se réjouit que le SeGEC prenne l'initiative d'un débat qui promet d'être riche. Concernant le projet de décret déposé par son groupe (*lire pp. 3 et 7*), elle précise qu'il vise avant tout à garantir à chaque élève le respect du décret « Missions » : quel que soit le réseau, devenir un citoyen critique, responsable, solidaire et libre.

Joëlle MAISON (DéFI) explique qu'il était important, en premier lieu, que les élèves de l'enseignement officiel cessent d'être séparés dès l'âge de 6 ans sur base de la conviction de leurs parents. Elle insiste sur l'importance du terme « philosophie ». Il

s'agit, en effet, d'« apprendre à se situer, à remettre en question les choses qui nous paraissent évidentes par notre éducation, nos gênes, nos fréquentations », et de pouvoir « confronter les opinions de différentes obédiences au sein d'un même cours ».

Pour **Marie-Martine SCHYNS (cdH)**, ce qui importe avant tout, c'est que « ce référentiel commun à l'ensemble des réseaux soit mis en œuvre dans les classes, que ce soit de manière transversale ou sous la forme d'un cours spécifique ». Évaluer l'acquisition de ces compétences par les élèves sera l'un des enjeux de la prochaine législature.

Georges-Louis BOUCHEZ (MR) rappelle que le cours de citoyenneté a été introduit via les cours philosophiques dans l'enseignement officiel. « Si on arrive avec la même logique à l'égard de l'enseignement libre, on dénature la philosophie du libre », indique-t-il. Pour ce qui est de l'officiel, il estime

nécessaire de « veiller à ce que cette volonté d'apprentissage de la citoyenneté soit également transversale en plus du cours spécifique ».

Véronique JAMOULLE (PS) est la seule à avoir répondu par la négative à cette question. Elle estime que « ce n'est pas le rôle du politique de participer à un groupe de réflexion d'un seul de nos réseaux d'enseignement ». « Oui à la réflexion, mais avec tous les réseaux », précise-t-elle

Pacte

Le cdH, le PS, Ecolo et DéFI conviennent que la prochaine législature doit être consacrée à la mise en œuvre du Pacte. M.-M. SCHYNS (cdH) insiste sur le fait qu'il sera tout aussi important « de s'attaquer à la pénurie d'enseignants, à l'attractivité de la fonction, à la stabilisation des heures d'enseignants, sans oublier l'enjeu de la création de places et la rénovation des bâtiments ». Pour V. JAMOULLE (PS), le Pacte fait relativement consensus, mais sa mise en œuvre doit continuer à s'inscrire dans une dynamique participative. L'autre grand chantier, c'est de préparer l'après tronc commun. « Quid de l'orientation des élèves qui n'auront pas réussi le tronc commun, et que va-t-on mettre dans les années suivantes ? », interroge-t-elle.

J. MAISON rappelle que, même si son parti (DéFI) est dans l'opposition à la FWB, il se positionne « avec exigence et bienveillance, décret par décret ». Elle souhaite une réflexion sur les statuts des enseignants et la portabilité de l'ancienneté statutaire, plus d'autonomie pour les directions, des investissements pour les bâtiments scolaires et des filières réellement qualifiantes. B. TRACHTE (Ecolo) juge, quant à elle, qu'il serait irresponsable de jeter le travail accompli et d'en commencer un autre. Elle plaide pour un retour à l'essentiel : en étant mieux outillé, chaque enseignant aura plus de plaisir à enseigner et sera à même de permettre à chaque élève de s'épanouir et de s'émanciper.

G.-L. BOUCHEZ (MR), qui a répondu « oui et non » à la question, précise que le MR ne soutient pas certains éléments du Pacte. « Nous sommes pour un tronc commun, si c'est un endroit où on fait véritablement de l'enseignement technique et professionnel. Ce n'est pas la direction prise actuellement », déplore-t-il.

Pénurie d'enseignants

Tous les intervenants soulignent, avec une belle unanimité, que ce n'est pas le décret « Titres et fonctions » qui crée la pénurie, même s'il la complique. Pour autant, seuls

PS	MR	cdH	ecolo	DéFI
-	+	+	+	+
+	+ -	+	+	+
+ -	+	-	+	+ -
+	+	+	+	+
+	+	+	+	+
+	+	+	+	+
+	+	+	+	+
+ -	+	+ -	+ -	+ -

le MR et Ecolo ont répondu « oui » à la question de savoir s'ils sont prêts à modifier radicalement le décret « Titres et fonctions » et à autoriser, dans certains cas, un membre du personnel en DPPR² à reprendre du service. Pour G.-L. BOUCHEZ (MR), il importe de commencer par évaluer le décret. Il fait aussi remarquer qu'en ce qui concerne les DPPR, le souhait exprimé va dans le sens des réformes de Daniel BACQUELAINE, ministre fédéral des Pensions. B. TRACHTE (Ecolo), quant à elle, estime que trouver une solution au problème « doit être politiquement prioritaire, en plus de la question du Pacte d'excellence ». Dans ce cadre, il est légitime et nécessaire de pouvoir évaluer le décret et de le modifier le cas échéant.

Pour le PS et DéFI, la réponse est à la fois « oui et non ». V. JAMOULLE (PS) explique que son parti est prêt à prévoir des aménagements au décret, avec deux balises : « que la personne qui se retrouve devant la classe ait un titre adéquat, et que l'on assure la transparence des engagements ». Pour lutter véritablement contre la pénurie, elle préconise aussi une meilleure valorisation du métier et un travail particulier sur le début et la fin de carrière. Pour J. MAISON (DéFI), « le décret illustre la dichotomie qui peut exister entre la pertinence d'une réforme et la non-pertinence de sa mise en application ». Elle propose sa mise entre parenthèses. Elle avance aussi l'idée d'accorder une prime de pénibilité aux enseignants en encadrement différencié et d'organiser une formation à horaire décalé pour permettre à des personnes de se former à enseigner.

Pour M.-M. SCHYNS (cdH), la réponse est négative. Si elle reconnaît que des aménagements sont nécessaires (certains ont déjà été décidés), elle « reste persuadée que la volonté du décret, souhaitée par tous les intervenants, était de laisser la priorité au titre requis quand il y en a un ». En rediscuter impliquerait de reconvoquer l'ensemble des acteurs. Pour ce qui est des DPPR, elle déplore que D. BACQUELAINE n'ait jamais répondu clairement aux questions posées. Pour ce qui est de l'attractivité du métier, elle évoque la campagne lancée dans les médias et sur les réseaux sociaux, visant à inciter les jeunes à devenir enseignants.

Directions

Les représentants des cinq partis se rejoignent sur la volonté d'augmenter l'écart salarial entre le salaire d'un directeur et celui d'un enseignant, mais ils se montrent plus hésitants sur le chiffre moyen de 35%. M.-M.

SCHYNS (cdH) rappelle que la demande reprise dans l'accord sectoriel fixe l'écart salarial à 25%. Les autres formations politiques insistent aussi sur l'importance de valoriser la fonction de directeur(-trice), d'augmenter son autonomie et d'alléger le travail administratif. G.-L. BOUCHEZ (MR) estime qu'il y a de la marge dans les enveloppes budgétaires actuelles. L'attractivité d'une fonction ne se résume pas, selon lui, au salaire : « Il faut alléger le travail administratif et accorder plus d'autonomie dans le travail. »

J. MAISON (DéFI) insiste, quant à elle, sur le rôle pédagogique des directeurs et leur autonomie : « Il faut permettre plus de flexibilité, de perméabilité entre réseaux, mais aussi une reconnaissance financière et leur octroyer une aide administrative plus importante, surtout au fondamental. » Pour B. TRACHTE (Ecolo), « il faut considérer plus et mieux la fonction de direction d'école, qui joue un rôle crucial. On a besoin de chefs d'équipe pédagogique garants de la mise en œuvre du projet pédagogique, et cette fonction n'est pas assez valorisée à l'heure actuelle. »

En ce qui concerne V. JAMOULLE (PS), elle renvoie, quant à elle, à ce qui est prévu dans le cadre du Pacte : « Leur rôle d'animateur se voit conforté, et ils devraient disposer de plus d'autonomie quant à la manière d'atteindre les objectifs de leur établissement. Il y a aussi eu au cours de la législature un renforcement du soutien administratif, que l'on peut encore essayer d'améliorer... »

Simplification administrative

Les cinq partis sont d'accord sur le principe d'une simplification administrative et témoignent des difficultés liées à l'utilisation des outils informatiques. M.-M. SCHYNS (cdH) note qu'« on pourrait commencer le travail avec un cadastre des applications les plus utilisées et faire appel à une consultation externe pour lister les problèmes. L'idée serait aussi de faire fonctionner ces applications en phase test peut-être plus longtemps qu'aujourd'hui. » G.-L. BOUCHEZ (MR) abonde dans ce sens : « Il va falloir recourir à une structure privée pour accélérer les choses, mais cela ira de pair avec le changement d'une série de règles. » Même son de cloche pour V. JAMOULLE (PS) : « Un service public se doit de rendre la vie plus simple aux usagers, il faut parvenir à faire fonctionner correctement le système. »

J. MAISON (DéFI) constate de son côté qu'il faut rendre aux directions du temps pour le pédagogique : « Par exemple, les réticences de celles et ceux qui sont entrés dans la phase expérimentale des plans de pilotage étaient purement administratives. » B. TRACHTE (Ecolo) insiste enfin sur l'importance de dégager du temps pour le projet pédagogique et s'inquiète des dépenses importantes de certaines écoles pour des applications privées qui fonctionnent mal : « La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait proposer des applications efficaces, qui ne font perdre ni temps, ni argent aux écoles. »

Priorités

Vous pouvez (re)lire la présentation des 7 grandes priorités de l'enseignement catholique en version intégrale sur <http://enseignement.catholique.be> > **Actualité**, ou le dossier « Mémoire 2019-2024 » paru dans notre précédent numéro (mars 2019) : www.entrees-libres.be > **Archives** > **2018-2019** > **Numéro 137**

Lors de la Journée d'étude du SeGEC, ces priorités ont été présentées successivement par Étienne MICHEL, Directeur général, Godefroid CARTUYVELS, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement fondamental catholique, Éric DAUBIE, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, Stéphane VANOIRBECK, Directeur du Service Pouvoirs organisateurs, Bénédicte BEAUDUIN, Directrice du Service juridique, Vinciane DE KEYSER et Stéphane HEUGENS, Secrétaires généraux, respectivement, des Fédérations de l'Enseignement supérieur et de promotion sociale catholiques, et Étienne DESCAMPS, conseiller à la direction générale du SeGEC.

Vidéos

Depuis début avril et jusqu'aux élections, nous vous proposons chaque semaine la présentation en vidéo d'une des 7 priorités du SeGEC, ainsi que les réactions politiques correspondantes.

À voir sur <http://enseignement.catholique.be> > **Actualité**, ou sur les réseaux sociaux de l'enseignement catholique



Photo : Giuseppina MINISTRU



De g. à dr., lors du débat du 25 mars dernier :

Véronique JAMOULLE, députée PS au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Georges-Louis BOUCHEZ, délégué général du MR

Marie-Martine SCHYNS, ministre cdH de l'Éducation

Barbara TRACHTE, cheffe de groupe Ecolo au Parlement de la FWB

Joëlle MAISON, députée DéFI au Parlement de la FWB

Enseignement non obligatoire

Tous sont favorables à un refinancement de l'enseignement supérieur. Pour autant, V. JAMOULLE (PS) estime que celui-ci a été financé plus que par le passé sous cette législature, de même que la recherche. « L'idéal serait d'accélérer le refinancement en mettant fin au mécanisme de l'enveloppe fermée, qui provoque une concurrence entre établissements et n'aide pas aux coopérations », ajoute-t-elle. G.-L. BOUCHEZ (MR) rétorque que « ce qui a été fait par le ministre Jean-Claude MARCOURT, c'est l'inverse de ce qui est demandé aujourd'hui. Il y a une survalorisation des universités par rapport aux Hautes Écoles. Il faut un rééquilibrage dans le cadre de cette enveloppe ». Il insiste aussi sur l'intérêt politique et social de l'enseignement de promotion sociale, « le meilleur outil pour raccrocher les jeunes en décrochage scolaire. D'ailleurs, cet enseignement ne serait-il pas plus lié à la compétence de l'emploi, c'est-à-dire à celle des régions ? »

Ce n'est pas l'avis de B. TRACHTE (Ecolo), qui souhaite que l'enseignement, y compris supérieur et de promotion sociale, reste communautaire. Pour elle, « les règles de financement internes à l'enseignement supérieur doivent être revues. Et cela pose bien sûr la question du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sera difficile à trancher ». J. MAISON (DéFI) constate que l'Union européenne recommande que l'enseignement supérieur soit financé à concurrence de 2% du PIB et qu'en Belgique, il l'est

à concurrence d'1,5%. « Outre un refinancement, DéFI souhaite davantage de passerelles entre le secteur de l'enseignement et celui de la formation, sans pour autant s'inscrire dans une perspective régionaliste. »

M.-M. SCHYNS (cdH) considère enfin que le problème majeur de l'enseignement supérieur, c'est l'enveloppe fermée : « Cette question va se poser dans le cadre des accords de gouvernement, de même que celle des bâtiments. Avec le boom démographique qui s'annonce, ne faudrait-il pas réfléchir à des mesures de financement en lien avec les bâtiments ? La recherche appliquée doit, quant à elle, se faire en collaboration avec les universités, et pas en concurrence. »

Refinancement de l'enseignement libre

PS, cdH, Ecolo et DéFI répondent à la fois « oui et non » à la question de savoir s'ils sont disposés à accorder à l'enseignement libre un refinancement proportionnel à celui octroyé au réseau WBE, dans le respect de l'équilibre des accords de la Saint-Boniface. Seul, le MR exprime un « oui » clair. M.-M. SCHYNS (cdH) se dit d'accord sur le principe d'un refinancement, mais s'interroge sur les chiffres. Selon elle, on ne peut pas parler de « refinancement » du réseau officiel, puisque c'est un financement qui a été prolongé. Il a d'ailleurs permis d'arriver à un accord pour un vote qui était l'une des conditions sine qua non du Pacte.

J. MAISON (DéFI) se demande où trouver les nouveaux moyens nécessaires, étant

donné l'état des finances de la FWB. Si elle dénonce les velléités de régionalisation de l'enseignement exprimées par certains, elle pense toutefois que le financement des infrastructures pourrait être régionalisé, ce qui permettrait un appel à des fonds européens. B. TRACHTE (Ecolo) estime la revendication du SeGEC légitime : il y a eu un accord, et il doit être mis en œuvre. La raison pour laquelle elle a tenu à nuancer son « oui », c'est l'état des finances de la FWB.

Pour V. JAMOULLE (PS), il faut respecter les accords de la Saint-Boniface, mais elle reste convaincue que le réseau WBE garde des obligations spécifiques qui ne sont pas celles des autres, et que cela justifie des moyens tout aussi spécifiques. Quant à G.-L. BOUCHEZ (MR), il est d'avis qu'un nouvel organe étant créé, il faut bien le doter, et qu'il ne s'agit pas d'un réel refinancement. Pour ce qui est des accords de la Saint-Boniface, il est convaincu qu'il faut tendre vers l'objectif fixé, mais que les moyens financiers manquent actuellement. ■

1. Organisée par le Service d'étude du SeGEC

2. Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite